

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE  
ARRONDISSEMENT DE MAMERS  
CANTON DE LA FERTÉ-BERNARD  
COMMUNE DE DUNEAU

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 17 Novembre 2020**

\* \* \* \* \*

Date de la convocation : 10/11/2020  
Date d'affichage : 10/11/2020

Nombres de Conseillers  
- En exercice : 15  
- présents : 14  
- votants : 15

L'an deux mil vingt, le 17 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Salle Polyvalente, en séances publiques, sous la présidence de CIRON Joël, Maire

Etaient présents : M. CIRON Joël, Maire, Mmes : AHIER Brigitte, BLOT-ANDRÉ Marianne, CHOPLIN Annie, LEWIK Clémence, MARY Annie, PASTEAU Isabelle, SARRY Céline, MM : GANDON Jérôme, GUEHO Nicolas, PHILIPPOT Sébastien, POUTOIRE Dominique, ROULLEAU Vincent, TIMMERMAN Michel

Excusé(s) ayant donné procuration : M. VALLÉE Jérémy à M. CIRON Joël  
Madame LEWIK Clémence est arrivée à 20h40 et a donné une procuration à TIMMERMAN Michel pour le début de séance.  
Monsieur GUEHO Nicolas est arrivé à 20h36.

Une minute de silence a été observée en hommage à Samuel PATY.

Monsieur TIMMERMAN Michel a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE  
RAPPORT D'ACTIVITES 2018**

Monsieur le Maire a transmis au Conseil Municipal le rapport d'activités de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise de l'année 2018 par mail avec la convocation à la réunion de ce jour.

Il précise que ce rapport a été approuvé par la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise et qu'il doit être communiqué au Conseil Municipal de chacune des 33 communes membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Prend acte et approuve** le rapport d'activités de l'année 2018 de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise.

\*\*\*\*\*

**FONDS DE CONCOURS 2019  
VOIRIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise a alloué un fonds de concours de 1 185 € pour les travaux de voirie, en 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Accepte** de recevoir le fonds de concours de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise proposé dans le thème "Voirie communale" d'un montant de 1 185 € pour "les travaux de voirie communale ;; Le Pressoir - La Fontaine - Rue des Charmilles - Le Gué (VC5)", d'après la délibération en date du 17 décembre 2019, pour un montant de travaux de 3 947 € HT.

\*\*\*\*\*

**PARTICIPATION ACCUEIL DE LOISIRS  
TUFFÉ-VAL-DE-LA CHÉRONNE  
ANNÉE 2019**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a signé une convention de partenariat avec le centre de loisirs de Tuffé Val de la Chéronne dans le cadre d'un Contrat Enfance Jeunesse, offrant ainsi aux familles de la commune un tarif d'adhérent.

En contrepartie, la commune doit verser une participation financière annuelle au service jeunesse de la commune de Tuffé Val de la Chéronne.

Cette participation est pour l'année 2019 d'un montant de 842,48€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Accepte** la participation financière d'un montant de 842,48€ demandée par la Commune de Tuffé Val de la Chéronne dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, pour l'année 2019.

\*\*\*\*\*

**ACHAT BROYEUR ET TONDEUSE-DÉBROUSSAILLEUSE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter une nouvelle tondeuse-débroussailleuse ainsi qu'un broyeur. L'ancienne tondeuse-débroussailleuse serait donc reprise.

Deux devis sont proposés, en montant HT :

	Equip'Jardin	Agrimot 72
Broyeur	4 280 €	4 460 €
Débroussailleuse	1 107,54 €	1 079€
Reprise Staub SDP 565	2 250 €	1 750€
Montant total	3 137.54 €	3 789 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Retient** le devis de l'entreprise Equip'Jardin d'un montant de 3 765,05€ TTC pour l'achat d'un tondo broyeur frontal Zanon Ryder 1600 John Deere, d'une débroussailleuse à roues Staub SDP

158 et d'une reprise de la débroussailleuse à roues Staub SDP 565.

\*\*\*\*\*

### LOTISSEMENT DU CHAMP DE LA GRANGE DEVIS ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

Vu la loi n°2018-1021 du 23/11/2018 dite ELAN,  
Vu le décret n°2019-495 du 22/05/2019,  
Vu l'arrêté du 22/07/2020 publié au Journal Officiel le 06/08/2020,  
Considérant que le Lotissement du Champ de la Grange figure sur la carte des zones exposées au phénomène de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols argileux,  
Considérant qu'une étude géotechnique est donc obligatoire depuis le 10 août 2020,

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal deux devis pour réaliser cette étude géotechnique :

Fondasol (Allonnes) 6 960 € TTC  
Armasol (Marigné Laillé) 1 620 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**Accepte** le devis de la société Armasol d'un montant de 1 620 € pour réaliser une étude géotechnique dans le Lotissement du Champ de la Grange.

\*\*\*\*\*

### VENTE DU FRÊNE ÉTUDE DES PROPOSITIONS

Monsieur le Maire rappelle que suite à la réunion du Conseil Municipal du 8 septembre 2020, le Frêne tombé près du lavoir a été proposé à la vente aux habitants de Duneau. Les personnes avaient jusqu'au 31 octobre 2020 pour communiquer une offre à la mairie.  
Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'une offre a été faite pour cela. Monsieur MARY Christophe propose un tarif de 50€ TTC pour l'achat du Frêne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Accepte** la proposition de Monsieur MARY Christophe d'un montant de 50€ TTC pour la vente du Frêne tombé près du lavoir,

**Autorise** Monsieur le Maire à émettre un titre de recette de 50 € à l'intention de Monsieur MARY Christophe.

\*\*\*\*\*

### APPEL À SOLIDARITÉ POUR LES COMMUNES SINISTRÉES DES VALLÉES DES ALPES MARITIMES

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier émanant de l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalités des Alpes-Maritimes, qui lance un appel aux dons pour les communes sinistrées des vallées des Alpes Maritimes, suite à le tempête meutrière "Alex" du 2 octobre 2020.

Le Conseil Municipal délibère sur le montant de l'aide que la Commune de Duneau versera :

- 11 voix pour une aide de 150€

- 4 voix pour une aide de 100€

A la majorité des voix exprimées, le Conseil Municipal,

**Décide** de verser la somme de 150€ à l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité des Alpes-Maritimes pour soutenir les communes sinistrées par la tempête "Alex".

\*\*\*\*\*

### **COMPENSATION SUITE À L'ANNULATION DU REPAS DES AÎNÉS ET DU NOËL DES ENFANTS**

Madame CHOPLIN Annie, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal que dans le contexte actuel de crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, les manifestations communales annuelles ont été annulées. Cela concerne donc le repas des aînés habituellement offerts le 8 mai et le Noël des enfants.

La commission "Fêtes et cérémonies" s'est réunie pour réfléchir à une compensation que la commune proposerait en contrpartie de ces deux annulations. Il a été proposé d'offrir un bon d'achat de 10€ à toutes les personnes de la commune âgées de plus de 70 ans et d'offrir un pochon de chocolat aux enfants pour Noël.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Décide** d'offrir un bon cadeau d'une valeur de 10€ aux aînés de la commune âgés de plus de 70 ans, valable dans les commerces locaux,

**Décide** d'offrir un pochon de chocolat d'une valeur plafond de 3,50€ pour les enfants de la commune.

\*\*\*\*\*

### **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Duneau a un droit de préemption sur certains terrains. Cela signifie qu'elle peut acheter un bien en priorité, après la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise.

Sachant qu'actuellement un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal se finalise, il revient à la

Commune de définir un nouveau périmètre du droit de préemption.

La commission "Urbanisme" a travaillé sur ce sujet et propose deux secteurs où instaurer un droit de préemption : le centre-bourg et la Caluyère.

Les plans des ces deux secteurs dessinant ces périmètres de préemption sont annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Définit** deux secteurs où s'appliqueront un droit de préemption urbain : le centre-bourg et la Caluyère.

**Propose** deux plans annexés à cette délibération.

\*\*\*\*\*

### **MOTION DE SOUTIEN EN FAVEUR DES COMMERÇANTS ET DES ARTISANS**

Considérant l'ampleur et la violence de la deuxième vague de Covid-19 qui n'épargne plus aucun territoire,

Considérant le Décret gouvernemental sur les nouvelles mesures de confinement,

Considérant la nécessité de :

- freiner autant que possible la grave crise épidémique,
- protéger la santé du plus grand nombre de nos citoyens,
- ne pas alourdir le difficile et exigeant travail des personnels de santé.

Les Elus du Conseil municipal de Duneau :

- expriment, évidemment, non seulement leur soutien aux commerçants et artisans mais plus encore leur solidarité.
- invitent les consommateurs à une mobilisation forte et durable en continuant à leur apporter leur confiance au travers des ventes à emporter, des livraisons à domicile, d'achats sur leur site...
- recommandent, expressément, aux clients de différer, pour l'instant, leurs achats pour les fêtes de fin d'année dans l'attente de la réouverture des magasins.

Ils manifestent leurs regrets quant aux fermetures prévues par le Décret gouvernemental des commerces non-alimentaires.

Ils affirment que cela crée une inégalité de traitement entre d'une part, le commerce de proximité, et d'autre part, la grande distribution ou bien encore l'e-commerce.

**En conséquence les Elus du Conseil municipal demandent la publication d'un nouveau décret afin que tous les commerçants et artisans puissent exercer leurs activités avec tout le sens des responsabilités qui est le leur, dans le respect de protocoles sanitaires stricts qu'ils ont d'ailleurs toujours su faire appliquer. »**

\*\*\*\*\*

### **QUESTIONS DIVERSES**

- PLUI : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la carte du futur PLUI et explique les choix défendus par la commune lors des différentes réunions de travail. Il informe également d'une demande de modification d'un point sur la condition d'ouverture à l'urbanisation des deux secteurs de La Fabrice et des Charmilles dans l'OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation).
- Monsieur le Maire présente la composition de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs).
- Monsieur TIMMERMAN Michel donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier écrit par des enfants de Duneau et adressé aux élus en juin 2019. Ce courrier propose des projets inscrits par thèmes. L'idée de la création d'une commission extra-communale de jeunes est soulevée. Monsieur TIMMERMAN est chargé du suivi de ce projet.
- Point sur les travaux : la douche a été posée dans le logement communal de l'Aiguillé avec un supplément du carreleur de 722,80€. Le cheminement piétonnier sur le parking de la salle polyvalente est terminé. La boîte à livres est en cours de fabrication.

\*\*\*\*\*

### **TOUR DE TABLE**

- Monsieur POUTOIRE Dominique informe que le bulletin communal est presque terminé. Il précise aussi que le portillon au logement communal rue de la mairie est posé.
- Madame MARY Annie questionne sur les marquages orange au sol à la Caluyère. Monsieur le Maire précise qu'ils sont des repères pour le raccordement à la Fibre Optique.
- Monsieur TIMMERMAN Michel informe qu'un protocole sanitaire est en vigueur depuis le 9 novembre 2020 au sein du SIVOS. Les groupes Classes ne se mélangent pas. Il salue le personnel du SIVOS pour leur capacité d'adaptation. Il alerte sur la situation financière du syndicat scolaire qui pourrait manquer d'argent en fin d'année et rappelle que la participation prévisionnelle des deux communes de Beillé et de Duneau était initialement de 72 000€ chacune mais que sur demande du Maire de Beillé, elle a été abaissée à 71 000€ lors du vote du budget. Il transmet aussi des problèmes de sécurité aux abords des écoles.
- Monsieur PHILIPPOT Sébastien fait remonter l'état du trottoir au 29 rue du Luart. Il questionne sur la distribution de 2 rouleaux de sacs jaunes aux familles. Il informe que certains rouleaux n'ont pas de ficelles.
- Madame PASTEAU Isabelle demande que les nouveaux horaires de la mairie soit affichés à La Caluyère.
- Madame CHOPLIN Annie transmet deux informations de l'Association des Petites Mains : une vente de sapins de Noël et une vente de paniers garnis.
- Monsieur le Maire rapporte un projet de vidéosurveillance demandé par la commune de Beillé, lié à la sortie d'autoroute. La Gendarmerie pourrait accompagner ce projet mutualisé.

\*\*\*\*\*

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 17 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 22h50.  
Le Maire, Joël CIRON

